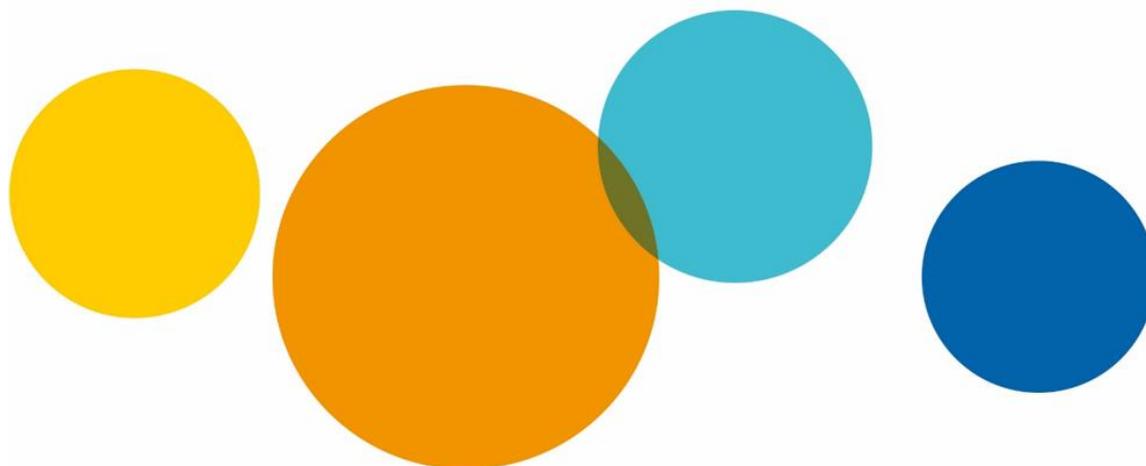


**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2022

SOMMAIRE

Rapport moral et d'orientation P.03



TEMPS FORTS 2022 P.05

GOVERNANCE P.06

ACTIVITE P.07

SERVICE AUX ADHERENTS P.09

**IMPLICATION AUPRES D'INSTANCES REPRESENTATIVES
A L'ECHELON TERRITORIAL P.16**

COMMUNICATION ET INFORMATION P.18

**INTERPELLATIONS RELATIVES « A L'ATTRACTIVITE DES METIERS »
ACTE II EN 2022 P.23**

RAPPORT FINANCIER P.26

ANNEXES P.32

Rapport moral et d'orientation

La sortie de la crise COVID début 2022, nous laissait espérer des temps plus sereins, le retour du faire ensemble, la reprise d'un engagement régional et national plus construit, au service d'un secteur qui avait fait preuve de compétence et d'engagement, salué par tous et même applaudi généreusement. Paradoxalement, cet élan d'espoir d'un temps nouveau où chacun dans son mode de vie, dans sa capacité à être, serait reconnu, considéré, accompagné au plus proche de ses besoins, dans le respect de son intégrité, de ses choix, cet élan d'espoir s'est heurté à une situation internationale inattendue qui est venue percuter de façon importante notre secteur déjà fragilisé.

Les associations de solidarité ont été directement impactées par les conséquences économiques liées à l'inflation, à une augmentation importante de coûts, notamment l'évolution des prix de l'alimentation et des matières premières, avec dans le cadre de budgets contraints, une réelle inquiétude quant aux capacités d'abondement budgétaire par les différents financeurs. Une disparité selon les départements est venue renforcer ces craintes avec un sentiment d'iniquité et de forte inquiétude.

Dans un contexte déjà très tendu il a fallu gérer les inégalités salariales consécutives au Ségur de la santé. Si plusieurs mesures positives ont été annoncées pour donner suite à la conférence des métiers du 18 février 2022, l'ensemble des différents métiers n'a pas été pris en compte et à ce jour en juin 2023 coexistent dans les associations des salariés bénéficiaires de la prime avec « des oubliés du Ségur ».

Cette situation est particulièrement difficile à gérer au sein des établissements, créant une disparité inacceptable entre professionnels et renforce les facteurs anxiogènes plus forts qu'avant la crise sanitaire. URIOPSS et UNIOPSS poursuivent leurs actions et maintiennent la pression auprès des départements et de l'Etat.

Afin d'alerter sur l'urgence de la situation, l'UNIOPSS, à la demande des adhérents, a cosigné un courrier à destination du Chef de l'Etat avec une trentaine de structures nationales, courrier également relayé par les URIOPSS au niveau régional.

A l'instar d'autres métiers, la pénurie de professionnels des métiers de l'humain, les départs en cascades de représentants de certaines fonctions, notamment les infirmiers, les aides-soignants par exemple, le manque de médecins, sont autant de conséquences liées à l'inégalité des revalorisations salariales.

C'est dans ce contexte instable et perturbant que l'URIOPSS Grand Est a poursuivi ses actions de présence et d'accompagnement de ses adhérents. Être mobilisé auprès de chaque structure, renforcer ses compétences et affiner ses spécialisations, le conseil d'administration a accepté d'engager financièrement le service vers de nouvelles embauches plus sectorisées.

La présence de Maxime CHOMETON, Conseiller Technique Gestion tarification liée à notre secteur des solidarités, a permis d'ouvrir le service vers d'autres URIOPSS et l'UNIOPSS. Ce travail en réseau enrichi les liens, élargi les perspectives d'intervention et renforce les compétences individuelles et collectives. Une nouvelle conseillère technique pour les secteurs « Lutte contre les Exclusions et Protection de l'Enfance » Giulia MAURI, a été embauchée en avril 2022. Elle accompagne notamment les structures des CHRS pour l'élaboration de leur CPOM. Son travail de contact et de présence active permet à l'URIOPSS Grand Est de renforcer sa mission auprès des adhérents et des services de l'Etat en charge du déploiement des politiques sociales au niveau des départements.

Depuis mars 2022, Marie GRETHEL, Chargée de mission-référente service civique est en lien avec les structures accueillantes et organise les formations pour les services civiques. Son poste va s'étoffer par de nouvelles missions, notamment la mise en place de la migration de notre base de données adhérents vers EUDONET, système interne au réseau des URIOPSS.

Juliette DUPONT, Secrétaire du service est chargée de la mise en place de la formation et du suivi du dossier QUALIOP1. Elle est à disposition de toutes les personnes ayant besoin de contacts ou d'informations.

L'ensemble de cette équipe est animé et coordonné par sa Directrice, Catherine HUMBERT, qui assure de nombreuses interventions et représentations. Elle est notre chef d'orchestre, dynamique, douée d'une bonne analyse stratégique et qui sait faire évoluer pas à pas notre URIOPSS Grand Est.

Malgré ce contexte déstabilisant et questionnant, les projets de l'URIOPSS Grand Est ont muri et avancé. En septembre, le projet stratégique, travaillé par le conseil d'administration et mis en forme par l'équipe, a pu être diffusé.

En fin d'année 2022, l'équipe a amélioré sa communication. Vous êtes destinataire de L'URIOPSS'ERVATEUR chaque semaine. Cette newsletter du secteur social et médico-social bien construite, fournit des informations en temps réel pour chaque secteur d'activité, présente les actions de formation, visioconférences, webinaires, une rubrique questions-réponses documentée et bien d'autres services. N'hésitez pas à y poser vos questions. Bravo ! à l'équipe pour cette initiative bien accueillie par les adhérents.

L'année 2022 a été marquée également par le congrès de l'UNIOPSS à Rennes, congrès maintes fois reporté en période de pandémie. Il a réuni plus de 1000 congressistes. L'ensemble de l'équipe de l'URIOPSS Grand Est y a participé ainsi que quelques administrateurs. Cette manifestation est l'occasion de réaffirmer les pouvoirs d'agir et d'innover des associations. Le thème « aujourd'hui les associations construisent demain...parlons-en » a traité notamment de démocratie, d'éthique et de développement durable, de transition écologique, de société inclusive et transformation sociale mais également d'un thème qui nous tient particulièrement à cœur : la place des associations aujourd'hui et demain : réaffirmer l'importance de préserver les libertés associatives essentielles à la vitalité démocratique.

Le prochain congrès se tiendra à Lyon les 3 et 4 avril 2024.

Pour 2023, de nouveaux défis sont en perspectives :

- la déclinaison du projet stratégique en commissions thématiques
- un renforcement de la coopération avec le club des partenaires
- de nouvelles formations avec de nouveaux partenaires
- le développement des régions Champagne-Ardenne et Lorraine qui ne peut se faire sans la présence de salariés sur les territoires et une animation de proximité. A ce jour, un DLA est en cours d'élaboration pour analyser les besoins de ces territoires et construire un plan d'action adapté aux adhérents.
- la recherche de nouveaux adhérents et de nouvelles actions qui viendront apporter les moyens financiers pour réussir les nombreux projets en cours ou en gestation.

Nous venons de vivre une année compliquée avec des réformes incomplètes, segmentées, qui ont creusé un déséquilibre entre les professionnels, fragilisé l'engagement dans les métiers de l'accompagnement social et médico-social. Des professionnels à bout de souffle, des responsables de structures en difficulté croissante dans l'exercice de leur mission, soumis à des tempos accélérés, des demandes de plus en plus pressantes de la part des financeurs sont autant d'éléments perturbateurs qui viennent occulter le sens de la mission première de notre secteur associatif.

Les professionnels ont besoin de se projeter et ne pas être contraints à des réponses dans l'urgence. Comment demander à des professionnels d'être dans la bientraitance si les organisations n'y sont pas ?

Et la parole de la personne accompagnée dans tout cela ? Qu'en est-il de l'éthique ? Chaque situation est particulière dans sa singularité. Comment prendre en compte chaque partie prenante ?

Et pour conclure, je reprends les termes du rapport moral de l'UNIOPSS :

« Le cœur de notre action est la promotion des droits fondamentaux des personnes accueillies ou accompagnées, de celles qui devraient l'être et qui ne trouvent pas de réponse satisfaisante à leurs besoins, par la persistance d'inégalités sociales et territoriales qui fragilisent notre société tout entière » (Patrick DOUTRELIGNE et Daniel GOLDBERG, Présidents successifs de l'UNIOPSS en 2022).

**Françoise MAGER, Présidente de l'URIOPSS Grand Est
Mai 2023**



Après les deux années de crise sanitaire liée au COVID en 2020 et 2021, 2022 aurait pu être une année de retour à la normale. Cependant, les associations du secteur ont été confrontées aux difficultés de gestion financière liées au financement des mesures du « Ségur », qu'à l'arrivée tardive des financements liés à l'augmentation du point d'indice et à l'inflation. .

La crise endémique de pénurie de professionnels se poursuit dans le secteur malgré la mise en place des mesures du Ségur. La question de l'attractivité des métiers est toujours d'actualité même si des initiatives sont lancées. Les enjeux de l'adaptation de l'offre et de la fidélisation demeurent prégnants.

L'URIOPSS Grand Est s'est impliquée sur ces différents sujets afin d'apporter un appui aux adhérents en adaptant ses services et son organisation. En témoignent, les actions locales mises en œuvre grâce au renforcement de l'équipe.



➤ Mobilisations relatives à l'attractivité des métiers en Grand Est

Une campagne en trois temps :

- Avant la conférence des métiers du 18 février 2022 : interpellation pour des revalorisations pour tous avec des cartes de vœux et des courriers aux élus et parlementaires régionaux
- 28 septembre 2022 : nouvelle mobilisation pour les « Oubliés du Ségur » avec la campagne « Qui prend soin de nous » relayée par les adhérents sur les territoires
- 12 octobre 2022 : interpellation du réseau auprès des 9 présidents des Départements et de la CeA à propos de l'application des revalorisations, de l'augmentation du point d'indice et de la hausse de l'inflation

➤ Un nouveau projet stratégique 2022-2026 de l'URIOPSS Grand Est

Ce projet co-construit avec les administrateurs de l'URIOPSS se décline en 4 axes prioritaires et 24 objectifs.

➤ Nouvelles activités au sein de l'URIOPSS Grand Est

- Renforcement de l'équipe de salariés : création d'un poste et recrutement d'une Conseillère technique Protection de l'Enfance et Lutte contre les Exclusions et d'une chargée de projets ;
- De nouveaux accompagnements : CPOM CHRS et Projets d'Etablissements ;
- Renforcement du club des partenaires ;
- Evolution des outils de communication sur support papier vers une communication digitale : création d'une newsletter hebdomadaire adressée par mail ; évolution de la revue mensuelle Trait d'Union en version digitale ;
- La certification Qualiopi de l'activité de formation renouvelée le 8 juin 2022 pour 18 mois.



🔄 L'Assemblée Générale

31 mai 2022 : Une Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée, en présentiel à l'Institut des Sourds à Jarville la Malgrange.

En amont, une table ronde a réuni 50 personnes, adhérents et non adhérents, sur la question de l'attractivité des métiers avec l'intervention d'un sociologue, d'un cabinet de recrutement et d'adhérents qui ont développé des actions en interne afin d'être attractifs sur leurs territoires.



🔄 Les autres instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration¹ s'est réuni les 23 mars et 21 novembre 2022.

Le Bureau s'est réuni les 31 janvier, 4 juillet et 17 octobre 2022.

🔄 Les nouvelles représentations

- Christian UHLMANN, secrétaire de l'URIOPSS, élu trésorier à la CRESS Grand Est.
- Catherine HUMBERT, représentante URIOPSS auprès de l'Union des Mouvements Associatifs du Grand Est.
- 18 candidats ont été présentés par l'URIOPSS auprès des nouvelles instances représentant les Conseils de Territoires en Santé en fin d'année 2022.

🔄 Les adhérents ²

Au 31 décembre 2022, l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux Grand Est compte 91 personnes morales adhérentes et cotisantes (contre 100 en 2021) qui gèrent 511 Etablissements et Services (selon la base FINESS). Malgré quelques non renouvellements d'adhésions de 6 structures, le montant total des cotisations reste stable. En dehors des cotisations socle et plafond, le montant des cotisations augmente puisqu'il est basé sur le total des produits d'exploitation, qui pour un grand nombre de structures a évolué positivement compte tenu des financements liés aux revalorisations salariales.



¹ Cf. liste des membres du Conseil d'administration en annexe 1

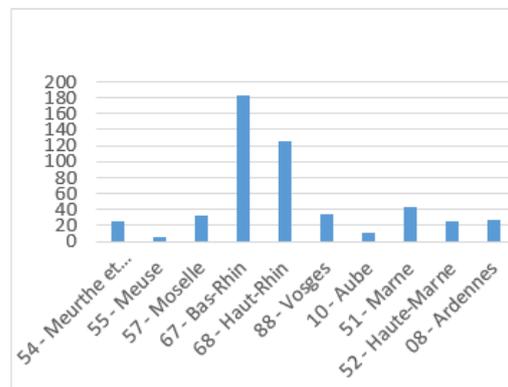
² Cf. annexe 3: liste des adhérents-



Répartition des ESMS adhérents selon leur département d'implantation

Ce sont les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui concentrent 59 % des Etablissements adhérents, puis les départements de l'Aube, Marne, Haute Marne et Ardennes, 20 % et ensuite les départements lorrains à 18,7 %.

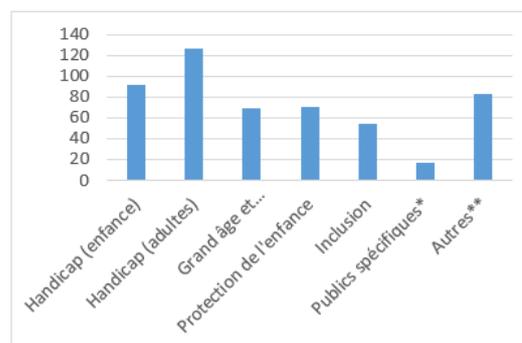
54 - Meurthe et Moselle	25
55 - Meuse	5
57 - Moselle	32
67 - Bas-Rhin	183
68 - Haut-Rhin	126
88 - Vosges	34
10 - Aube	11
51 - Marne	43
52 - Haute-Marne	25
08 - Ardennes	27



Répartition des ESMS adhérents selon leur secteur d'activité

Le secteur du handicap (adulte et enfance) reste majoritaire. Suivent ensuite les secteurs de la protection de l'enfance, du Grand Age et de l'inclusion.

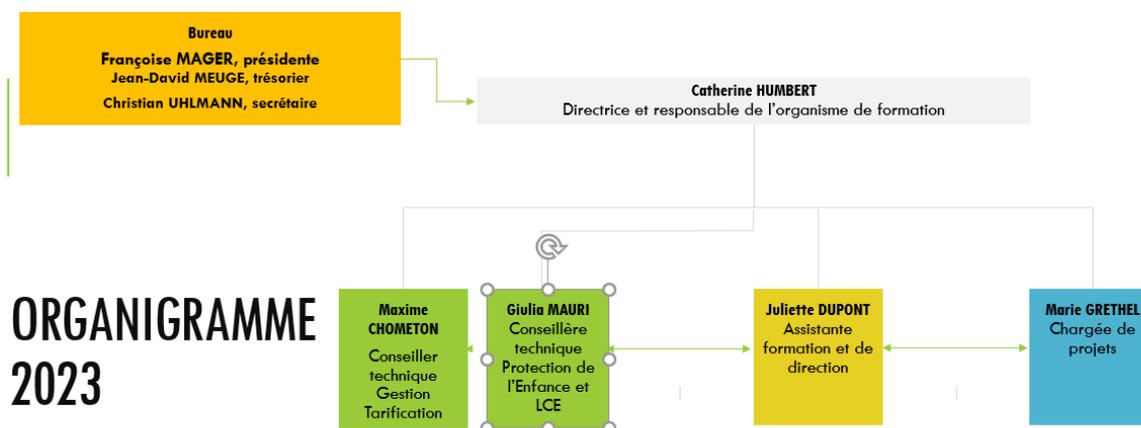
Handicap (enfance)	92
Handicap (adultes)	126
Grand âge et dépendance	69
Protection de l'enfance	70
Inclusion	54
Publics spécifiques*	17
Autres**	83
* CSAPA, CAARUD, ACT, LHSS et LAM	



Organisation interne

Les ressources humaines

Au 1^{er} janvier 2022, l'équipe comprenait trois salariés. Dans le cadre du développement de l'URIOPSS, le Conseil d'Administration avait acté la création d'un deuxième poste de Conseiller Technique et le remplacement d'un contrat d'apprentissage de chargé de projets. Ces deux postes ont fait l'objet de recrutement au cours du 1^{er} semestre 2022.



L'Equipe de salariés se compose au 31 décembre 2022 de 5 salariés :

- **Catherine HUMBERT, Directrice** (1 ETP - CDI)
- **Juliette DUPONT, Assistante de direction et de formation** en charge de la gestion des adhérents et de l'organisation des formations (1 ETP- CDI)
- **Maxime CHOMETON, Conseiller en gestion et tarification** (1 ETP - CDI)
- **Marie GRETHEL, Chargée de mission emploi, service civique et projets** (CDD)
- **Giulia MAURI, Conseillère technique Lutte contre les exclusions et Protection de l'Enfance** (CDI)

Les salariés ont suivi des actions de formation sur les sujets de la « valorisation de l'utilité sociale » et de l'utilisation de la plateforme de digitalisation de la formation « Moodle » et ont participé au Congrès 2022 de l'UNIOPSS à Rennes.

Les moyens matériels

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Adèle de Glaubitz, l'URIOPSS Grand Est dispose de deux bureaux et de salles de réunions au siège de l'association à Strasbourg et de soutien logistique.



En 2022, les services aux adhérents se développent grâce à une offre de formation à distance, mutualisée entre URIOPSS, des webinaires d'information partagés entre URIOPSS, la présence d'une conseillère technique sur le champ de la Protection de l'Enfance et de la Lutte contre les exclusions et des propositions d'accompagnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de démarches départementales.

➤ Conseil aux adhérents



En droit social

Des « réponses » aux adhérents sur des questions juridiques relatives au droit social et au droit associatif sont apportées grâce à une **Plateforme juridique** dont l'accès est gratuit pour les adhérents. Cet appui a été assuré par deux conseillères de l'URIOPSS Ile-de-France puis de l'URIOPSS Hauts-de-France.

En gestion et tarification

Le conseiller en gestion-tarification assure un accompagnement des adhérents du Grand Est sur toutes les questions relatives aux financements, notamment dans le cadre de la contractualisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Il réalise des enquêtes sur les impacts de réformes tarifaires (financement des revalorisations salariales).

Il contribue aux travaux nationaux ayant trait aux financements des structures (tarification des CHR, des SAAD).

Dans le cadre de chaque campagne budgétaire, un webinaire dédié à la présentation et à l'explication du cadrage et des orientations est organisé.

Des réponses sont apportées aux interrogations des adhérents en lien avec le financement des établissements et services. Ces interrogations, adressées par courriel ou formulées dans le cadre d'une conversation téléphonique, portent notamment sur la négociation des CPOM, la procédure budgétaire, la transformation de l'offre.

Les échanges réguliers entre les adhérents et l'équipe de l'URIOPSS alimentent les interpellations du réseau en direction des différentes autorités publiques compétentes sur le secteur social et médico-social. C'est particulièrement le cas de l'Agence Régionale de Santé, qui, à l'occasion des rencontres trimestrielles, est régulièrement alertée sur les préoccupations des adhérents du réseau et, plus largement, des organismes gestionnaires (ex : financement adéquat des mesures de revalorisation ; impact de l'inflation).

Le conseiller technique Gestion-Tarification, dans le cadre d'une convention, intervient au sein de l'URIOPSS Île-de-France, anime des groupes de travail et répond aux questions des adhérents.

Dans le cadre de mutualisation entre URIOPSS, le Conseiller Technique Gestion-Tarification peut intervenir ponctuellement auprès de plusieurs URIOPSS qui ne disposent pas de cette compétence (Bourgogne Franche-Comté, PACAC, Normandie, Bretagne) pour des webinaires d'actualités budgétaires ou lors des Journées de Rentrée du réseau. Il a également contribué à une intervention à la demande de l'URIOPSS auprès de la Société Générale.

De même, il élabore la partie budgétaire du document de Rentrée Sociale 2022-2023 diffusé lors des Journées organisées au cours du 3^{ème} trimestre 2022.

Protection de l'Enfance et Lutte contre les Exclusions

Recrutée en avril 2022, Giulia MAURI, Conseillère Technique a pu prendre l'attache des adhérents de ses deux secteurs sur le Grand Est.

Sur le champ de la protection de l'Enfance et dans le cadre de la « loi Taquet » promulguée le 7 février 2022, la conseillère technique a pu évaluer les difficultés, auxquelles était confronté ce secteur dans la perspective de préparation de groupes de travail départementaux. En lien avec le groupe de travail national, elle a pu mettre en place une veille réglementaire et des échanges d'information sur les décrets d'application de la loi Taquet.

Fin décembre 2022, Giulia MAURI et Catherine HUMBERT ont rencontré les services de la CeA afin d'échanger sur les questions liées à l'organisation des services de la Protection de l'Enfance, sur l'Observatoire de la Protection de l'Enfance en Alsace, les difficultés de recrutement et les revalorisations salariales.

Sur le champ de la lutte contre les exclusions, l'URIOPSS poursuit son partenariat avec l'UNIOPSS et contribue au Groupe Régional Insertion et à la Commission Lutte contre les Exclusions. En sus, elle intervient dans le cadre des missions d'accompagnement des CPOM CHRS sur les phases de diagnostic et de projets d'actions avec les équipes. Elle accompagne également des structures dans l'élaboration de leurs projets d'établissements.

🔄 Missions d'accompagnement

CPOM CHRS et Projets d'Etablissements

La mission d'accompagnement CPOM CHRS dans les Ardennes s'est poursuivie en 2022 avec des interventions auprès du CHRS Voltaire de la Mutualité Française des Ardennes et du CHRS de l'Espérance à Sedan.

La DDETSPP des Ardennes nous a également confié la mission d'accompagnement au Projet d'Etablissement d'une Résidence Sociale de l'Association Résidéis (Charleville-Mézières).

En fin d'année 2022, nos travaux se poursuivent dans le cadre de deux conventions pour le suivi de la démarche CPOM CHRS dans les Ardennes.

Prospective

L'Association « ADALI » a souhaité confier à l'URIOPSS l'organisation d'un séminaire d'administrateurs et de cadres de direction, le 4 mars 2022 à Nancy afin de s'initier à la démarche de prospective et de dégager des enjeux prioritaires pour le devenir de l'Association. Les interventions ont été conçues par Christine CHOIGNOT, en charge de la prospective de l'UNIOPSS et auteur de l'ouvrage « Le sens des Associations » et Catherine HUMBERT.

Evaluation de la Qualité des Etablissements et Services

La Haute Autorité de Santé lance le nouveau dispositif d'évaluation de la qualité dans les ESMS en publiant un référentiel national et un manuel d'évaluation le 10 mars 2022 dans la perspective d'une démarche d'amélioration continue, centrée particulièrement sur les besoins des personnes accompagnées. En sus d'un webinaire national à destination des adhérents, l'URIOPSS a été sollicitée pour accompagner des associations afin de s'initier à cette nouvelle démarche. L'URIOPSS a identifié plusieurs intervenants, organisé des séminaires et élaboré une offre de formation avec deux organismes spécialisés. En parallèle, l'URIOPSS continue son repérage d'organismes accrédités par le COFFRAC et habilités à mener ces nouvelles évaluations.

Le Service civique permet à des jeunes volontaires d'effectuer des missions de six à huit mois (dix mois pour les missions exceptionnelles) au sein d'Etablissements et Services dans le cadre d'activités bénévoles.

Par le biais de l'agrément national de l'UNIO PSS, les adhérents de l'URIOPSS Grand Est peuvent bénéficier d'un accompagnement destiné à faciliter l'émergence de missions dans leurs structures, la mise en relation avec des jeunes et la gestion administrative des contrats et conventions d'engagement.

Les missions agréées dans les domaines de la solidarité, de la santé et de l'éducation pour tous, permettent de développer l'animation et le lien social auprès des personnes accompagnées au sein des Etablissements.

L'URIOPSS Grand Est fait partie des 5 URIOPSS qui ont signé une convention avec l'UNIO PSS pour gérer en direct les missions de service civique sur son territoire. Cette intermédiation, financée par l'UNIO PSS, permet de mettre à disposition des adhérents un « référent service civique » pour les accompagner dans les démarches administratives.

En 2022, l'URIOPSS Grand Est a accompagné **38 jeunes volontaires** engagés dans un service civique sur le territoire (contre 28 jeunes volontaires en 2021). Parmi eux, 15 ont débuté leur contrat en 2021 et 23 en 2022. Fin décembre 2022, l'URIOPSS Grand Est a traité les demandes de contrats pour 4 jeunes volontaires (3 femmes et 1 homme) qui débutent leur mission en janvier 2023. Ainsi, 22 jeunes ont terminé leur mission en 2022 et 20 jeunes la termineront en 2023.

Parmi ces volontaires, 74% sont des femmes et 26% sont des hommes. Nous constatons une légère augmentation de jeunes hommes pour l'année 2022 (ils étaient 18% en 2021).

Que ce soit en 2021 ou en 2022, le nombre de demandes de mise à disposition traitées est équivalent (54 demandes traitées en 2022 contre 55 en 2021). En 2022, les 54 demandes de mise à disposition représentent un volume de 71 volontaires recherchés (une demande de mise à disposition peut être réalisée par plusieurs volontaires).



Que ce soit en 2021 ou en 2022, la mission « 1B – Favoriser l'accès aux droits, à la vie sociale, citoyenne et culturelle des personnes âgées et/ou en situation de handicap » reste majoritaire, représentant près de la moitié des missions proposées sur les deux années.

Webinaires d'information en Grand Est

Ces webinaires permettent de diffuser des actualités en droit social ou gestion et tarification ou de présenter des dispositifs qui peuvent être déployés en interne auprès des adhérents. Ils sont proposés au fil de l'actualité.

- Actualités en droit social - 3 février 2022 avec Zoé COSTE - 21 inscrits
- Présentation du Kit pédagogique Nomenclatures SERAFIN PH par Ludovic MARIOTTI - 25 mars 2022 - 28 inscrits
- Actualités Gestion-Tarification par Maxime CHOMETON - 30 mai 2022 - 18 inscrits et participants
- Comment organiser une gestion documentaire simple et efficace pour un Management de la qualité réussi ? par Qualinéo - 20 septembre 2023
- Maintenir une approche bienveillante en situation d'agressivité par CPI - 24 novembre 2022 - 31 inscrits

🔄 Organisme de formation

L'URIOPSS Grand Est dispense une activité de formation et s'est engagée depuis 2021 dans la démarche de certification Qualiopi. En 2022, elle a validé son audit de surveillance le 8 juin dans la perspective de son 2^{ème} audit 18 mois après.



L'offre de formation 2022

L'offre de formation vise en grande majorité les fonctions supports pour des actions en inter ou en intra. Les thématiques proposées concernent les secteurs suivants avec des actions de mise à jour de connaissances :

- Gouvernance associative
- Direction et administration
- Comptabilité et finances
- Droit du travail et Ressources Humaines
- Communication
- Systèmes d'information



En outre, l'URIOPSS répond aux sollicitations directes d'adhérents et met à disposition l'ingénierie de formation nécessaire à la définition des besoins, l'élaboration de cahier des charges et la recherche des intervenants. Elle communique régulièrement et met en lien des offres de formation de structures adhérentes.

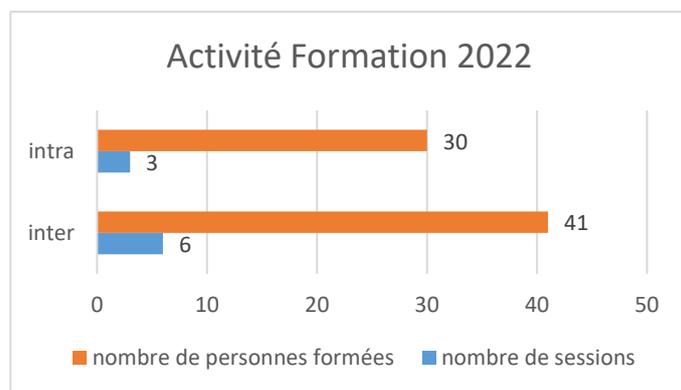
L'URIOPSS Grand Est produit annuellement plusieurs nouvelles actions, sur des sujets d'actualités avec de nouveaux formateurs. Elle met à disposition de ses adhérents des offres de formations en classes virtuelles portées par d'autres URIOPSS, lui permettant d'étoffer son offre.

L'offre de formation est adressée aux adhérents et figure sur le site internet de l'URIOPSS Grand Est. Elle est également communiquée aux autres URIOPSS pour information et propositions à leurs adhérents selon différents partenariats, dans une logique de mutualisation de l'offre du réseau URIOPSS/UNIOPSS.

Les résultats de l'activité de formation

L'année 2022 a été l'occasion de réaliser 9 actions de formation, en classes virtuelles mais également à nouveau en présentiel. Deux nouveautés ont été proposées dont une action sur les nomenclatures des besoins et prestations SERAFIN PH et une seconde sur l'évaluation de l'utilité et de l'innovation sociales des associations.

Nombre de sessions et de participants en 2022.



Les thématiques les plus demandées concernent la Comptabilité/Finances et le Droit du travail/Ressources Humaines, domaines qui impliquent des mises à jour régulières.

Les actions réalisées en inter-structures

1. **Nomenclature des besoins et prestations SERAFIN PH : appropriation**, par *Ludovic MARIOTTI* (Uriopss Occitanie), réunissant 10 participants de Grand-Est le 10 mai 2022 en classe virtuelle.
2. **Actualité législative, jurisprudentielle et fiscale du secteur associatif en général et de celui des ESMS en particulier**, par *Pierre MARX*. Cette journée a été réalisée pour 6 personnes le 18 mai 2022 en présentiel.
3. **Valoriser et évaluer l'utilité et l'innovation sociales de votre association, des établissements et services – Mesurer l'impact social des projets** par *Véronique DORPESSSEL*. Cette séance a mobilisé 5 participants les 2 et 3 juin 2022 en classe virtuelle.
4. **Réussir son recrutement via les réseaux sociaux** par *Nathalie WIRTH*. Cette première session a réuni 10 professionnels le 23 mai 2022 en classe virtuelle.
5. **Les SAAD et le virage domiciliaire : entre contraintes et opportunité** par *Angélique THERON* (URIOPSS Occitanie) : 2 participants du Grand-Est ont suivi le 23 juin 2022 en classe virtuelle.
6. **Réussir son recrutement via les réseaux sociaux** par *Nathalie WIRTH*. Cette deuxième session a réuni 8 professionnels le 20 septembre 2022 en classe virtuelle.

Les actions réalisées en Intra-structures

Ces actions sont réalisées sur sollicitation directe des adhérents.

7. **S'engager dans un CVS** par *Claude FLECK*. Cette journée a été réalisée pour 13 participants de l'ARAHM le 23 février 2022.
8. **Réussir la contractualisation de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)** par *Maxime CHOMETON* auprès d'APA Compétences le 3 juin réunissant 8 professionnels.
9. **Réussir son recrutement via les réseaux sociaux** par *Nathalie WIRTH*. Cette session a réuni 9 professionnels de l'UNAPEI PACAC le 27 septembre 2022 en classe virtuelle.

Toutes ces actions ont fait l'objet de modalités de recueil de satisfaction « à chaud » de la part des participants. Le taux de satisfaction est très bon.

Satisfaction globale 2022 (note sur 20, synthèse des évaluations à chaud) :

- Intra : 17,153
- Inter : 18,155

L'activité formation 2022 doit être mise en regard de l'activité globale puisque les sessions d'information via des webinaires sont en augmentation ainsi que des séminaires de réflexion. Dans cette période de changement et de crise, l'information, l'accompagnement et la réflexion sont les autres activités qui mobilisent le réseau en sus de la formation.

Afin de poursuivre le développement de l'offre, l'élaboration du programme 2023 a mobilisé de nouvelles ressources sur les questions de l'évaluation de la qualité, du droit social, de la communication via les réseaux sociaux. En 2023, l'offre s'étoffe grâce aux sujets liés à la gestion et à la tarification transformés en action de formation par le conseiller en gestion tarification.

🔄 Soutien au déploiement du Programme ESMS Numérique en Grand Est

Dans le cadre du Ségur de la Santé, un collectif SI ESMS en Grand Est s'est mis en place grâce à la collaboration de plusieurs fédérations et associations. En 2022, l'URIOPSS s'est impliquée au sein du comité restreint SI ESMS afin de contribuer à sa structuration et à la mobilisation des adhérents. L'objectif visé est de soutenir les structures qui souhaitent analyser leur Système d'Information et déposer des dossiers de demande de financement dans le cadre du programme ESMS Numérique permettant la mise en place de Dossier Utilisateur Informatisé et de messagerie sécurisée de santé. Un des critères d'obtention des financements est lié à la constitution ou au rattachement à une grappe de 15 structures, ce qui implique une réflexion en amont. L'URIOPSS et le Collectif SI ESMS sont vecteurs d'information et de soutien dans cette démarche. A terme, ce partenariat doit aboutir à la signature d'une convention avec l'ARS Grand Est, en charge du pilotage de ce programme.



🔄 Appels à projets de la Fondation Bruneau

Dans le cadre de l'opération « Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées accueillies en établissement » menée par la Fondation JM. BRUNEAU, sous l'égide de la Fondation de France, le partenariat « UNIOSS/Fondation JM. BRUNEAU » a été reconduit pour l'année 2022.

Ce partenariat engage l'URIOPSS Grand Est à sélectionner, parmi ses établissements adhérents, des projets visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées en établissement (EHPAD, résidence autonomie, CHRS, FAM, MAS, maison relais ...).

En 2022, une enveloppe de 14 200 € a été répartie entre 11 structures adhérentes (18 projets avaient été proposés) afin de mettre en place les projets suivants :

- Aménagement d'une volière d'extérieur pour oiseaux exotiques permettant une activité physique des personnes âgées dans les jardins de l'établissement (entre les pâtures et les vergers)
- Achat de 2 gilets SUBPAC qui traduisent les fréquences sonores sous forme de vibrations pour les personnes âgées en situation de handicap auditif
- Sortie au parc animalier de Rhodes et l'animation de jeux d'antan au sein d'un EHPAD
- Réalisation d'activités diverses pour tous les usagers d'un SSIAD (atelier lecture, peinture, écriture, cuisine, chant, numérique et promenade)
- Séjour de 3 jours et 2 nuits en Alsace pour 6 résidents d'un EHPAD et d'une MAS
- Création d'un atelier photo avec les résidents dans une EHPAD suivi d'expositions des photos
- Atelier thérapeutique de théâtre dans un EHPAD
- Atelier d'art floral dans un EHPAD
- Création, entretien et récolte d'un potager pour développer la qualité de vie des personnes âgées dans un FAM et ainsi animer l'espace de vie des résidents.
- Séance de randonnée santé bien-être afin de permettre aux personnes âgées de maintenir une activité physique.
- Sortie à Kirrwiller.

🔄 Enquête de terrain sur la « Cité des Ecrivains » destinée à identifier des personnes en situation de handicap non repérées par les acteurs spécialisés.

L'étude « Observatoire des Personnes potentiellement en situation de Handicap dans la Cité des écrivains à Schiltigheim et Bischheim » s'est terminée avec la finalisation des entretiens sur le terrain par des étudiants en Master de l'Université de Strasbourg. En lien avec le CERHGE, l'URIOPSS a pris part au suivi de l'étude et à ses avancées, d'autant que l'URIOPSS porte les conventions de financement avec l'ARS Grand Est et l'Unistra. La restitution des travaux est prévue au cours du 1^{er} semestre 2023 et pourra nourrir des propositions à l'ARS et des positionnements des associations du handicap.

RESEAU UNIOPSS- URIOPSS

Le Réseau se compose de 15 URIOPSS et de l'UNIOPSS.

L'URIOPSS Grand Est contribue aux travaux du réseau national en participant régulièrement aux conférences des Présidents d'URIOPSS et de l'UNIOPSS, aux réunions de directeurs d'URIOPSS, aux commissions et groupes de travail nationaux, intégrant des adhérents nationaux et des représentants des URIOPSS. Ces participations permettent de mieux relayer l'information aux adhérents par des notes et des synthèses, d'anticiper les changements, de mobiliser le réseau sur des questions nouvelles, des projets de lois ou de décrets et de faire remonter des difficultés rencontrées sur le terrain.

Cette année 2022 a été marquée par les élections présidentielles et la production d'un plaidoyer de l'UNIOPSS.



L'URIOPSS Grand Est participe aux commissions nationales et à plusieurs groupes techniques :

- Commission Nationale Enfance, Familles, Jeunesse : P. WEHRUNG
- Conférence des Présidents et Conférence des Présidents et des Directeurs : F. MAGER et C. HUMBERT
- Conseil de Recherche et de Développement de la Prospective de l'UNIOPSS : C. HUMBERT
- Groupes de travail du Réseau UNIOPSS /URIOPSS thématiques : formation, gestion tarification, hébergement logement, enfance, communication, par J. DUPONT, M. CHOMETON G. MAURI et M. GRETHEL.



IMPLICATION AUPRES D'INSTANCES REPRESENTATIVES A L'ECHELON TERRITORIAL



■ ARS GRAND EST

La Direction de l'Autonomie, sous l'égide de Mme CAYRE, Directrice Régionale, organise des réunions d'échanges avec les Fédérations du secteur auxquelles participe et contribue l'URIOPSS. 3 réunions ont été suivies : 14 janvier ; 31 mars et 24 novembre 2022.

■ CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTE EN GRAND EST

En 2022, les périmètres des conseils territoriaux en Santé ont été modifiés. Un arrêté du 26 septembre 2022 crée 10 Conseils de territoire dont le périmètre géographique correspond à celui des départements. En fin d'année 2022, l'URIOPSS a présenté 18 candidats au sein du collège des professionnels de santé et offreurs de soin.

■ CRSA

Jacques CELERIER et Makhlof IDRI représentent l'URIOPSS au sein des commissions plénières et médico-sociales.

■ CESER GRAND EST

L'URIOPSS est représentée au CESER Grand Est par F. MAGER, membre du 3ème collège : « Vie collective », pour un mandat de 6 ans (2018-2023). En 2022, le [CESER](#) a élaboré notamment un rapport pour l'accès aux soins pour tous et un rapport sur les bassins de vie transfrontaliers.

■ CERHGE - Comité d'Entente Régional du Handicap en Grand Est

L'URIOPSS Grand Est a signé la charte de fonctionnement du Collectif d'Entente Régional Handicap Grand Est (CERHGE) et contribue aux réflexions et questions partagées par de nombreuses associations non gestionnaires du secteur du Handicap.

Le Collectif Handicap de Meurthe et Moselle, membre du CERHGE a sollicité l'URIOPSS afin de soutenir une démarche de demande de financement auprès de la CRSA pour construire un séminaire sur la participation des personnes en situation de Handicap. La journée s'est déroulée à Nancy le 26 septembre 2022. La Directrice de l'URIOPSS a animé les interventions et les échanges lors de cette journée qui a réuni en présentiel et en distanciel une centaine de personnes dans les locaux du département de Meurthe et Moselle.

■ ALSACE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET UNION DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS EN GRAND EST

L'URIOPSS Grand Est contribue aux instances d'Alsace Mouvement Associatif et de l'Union régionale des Mouvements Associatifs, en parallèle de l'implication de l'URIOPSS au sein du Mouvement Associatif national afin de soutenir les réflexions et défenses de ces organisations.



Panorama de la vie associative en Alsace

Rapport d'enquête de l'observatoire local de la vie associative en Alsace

Enquête menée sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace avec des foyers Eurométropole de Strasbourg et Ville de Mulhouse

Démarche accompagnée par



Observatoire co-porté par



Plus localement, une enquête avait été lancée en 2021 auprès des associations destinée à enrichir un observatoire de la vie associative en Alsace. Le rapport communiqué en 2022, fournit des données sur les associations du secteur social et médico-social en Alsace.

En outre, le Mouvement Associatif propose aux bénévoles des actions de formation gratuites sur le fonctionnement associatif, le projet associatif, les financements et la communication, sur tout le territoire du Grand Est. Elles sont communiquées aux adhérents de l'URIOPSS Grand Est pour qu'ils puissent les proposer aux membres bénévoles de leurs associations.

Ces actions sont accessibles depuis le site : <https://www.lemouvementassociatif-grandest.org/>

■ CLTSDS GRAND EST

L'URIOPSS Grand Est participe aux travaux menés par le Conseil Local de Travail Social et de Développement Social qui regroupe une centaine d'acteurs du secteur social : professionnels de terrain ; responsable de services sociaux des départements du Grand Est ; écoles de travail social ; fédérations et personnes accompagnées. En 2022, ce conseil s'est réuni les 22 juin, 7 octobre et 2 décembre. Il a notamment axé ses travaux sur les thématiques de l'attractivité des métiers et du développement du pouvoir d'agir des personnes. Ce lieu d'échange régional fait le lien avec les travaux du HCTS, dont le président actuel est M. KLEIN, Maire de Nancy. Les rapports tels que le rapport du CESE sur les métiers de la cohésion sociale, les courriers du HCTS auprès de la Première Ministre à propos de l'élaboration du Livre Blanc (devant être remis en 2023 à l'Etat) sont débattus et analysés dans une perspective de propositions. Ce CLTSDS participe également aux rencontres nationales de ses instances territoriales.

■ INSTANCES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN GRAND EST

CRESS Grand Est

Christian UHLMANN représente l'URIOPSS au sein du Bureau de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire en Grand Est. L'URIOPSS participe à différentes actions menées par la CRESS, notamment celles liés à la valorisation des métiers du secteur social et médico-social.

Pôle ESS Strasbourg-Eurométropole

Le pôle ESS a organisé un Forum des Métiers porteurs de sens le 22 novembre 2022 à Strasbourg. L'URIOPSS Grand Est a intégré le Comité de pilotage de cet événement. Deux salariés ont été délégués à son organisation.



Informations aux adhérents

Veille et diffusion d'informations

L'URIOPSS Grand Est s'attache à diffuser régulièrement des informations aux adhérents grâce au réseau URIOPSS-UNIOPSS et aux acteurs régionaux. Elle adresse régulièrement des notes d'informations, des comptes rendus des réunions auxquelles elle participe. En sus, les adhérents ont accès à des fiches techniques sur les sujets importants du secteur, rédigées par les conseillers techniques de l'Uniopss.

Exemple de fiches techniques de l'UNIOPSS produites en 2022 et accessibles aux adhérents : Note de conjoncture économique et de politiques sociales ;

Un guide spécifique est également accessible aux adhérents qui souscrivent un abonnement complémentaire

- **GUIDE DE L'EMPLOYEUR ASSOCIATIF ET GUIDE DE GESTION BUDGETAIRE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL** : ces deux guides sont un complément à des formations sur ces deux thématiques. Ils sont régulièrement proposés aux adhérents à des tarifs privilégiés.



Outils d'information et de communication de l'URIOPSS

- Revue mensuelle **TRAIT D'UNION GRAND EST** - 10 numéros par an, adressés gratuitement aux adhérents. En juillet 2022, l'édition papier a été transformée en édition digitale riche des informations des Uriopss ARA, Bourgogne Franche Comté et Grand Est.
- Lancement de la newsletter d'actualités sectorielles hebdomadaire **L'Uriopss'ervateur** : la veille sectorielle est effectuée par les conseillers techniques et chargés de missions des Uriopss Nouvelle Aquitaine et Grand Est.
- **Le Site internet** www.uriopss-grandest.fr contient des informations nationales ainsi que des informations régionales, notamment l'agenda des événements. Une rubrique expertise est spécifiquement réservée aux adhérents.



Le Club des Partenaires 2022

En 2022, les partenaires de l'URIOPSS ont renouvelé leur soutien. Ce partenariat repose sur un échange d'informations et des actions de communication destinées à informer sur des sujets d'actualité impactant les associations. Il prend la forme de conventions annuelles.

En 2022 le club des partenaires compte 6 organisations en région Grand Est avec lesquels nous avons des liens avec des interlocuteurs dédiés au secteur de l'ESS ou au secteur associatif. Ce partenariat nous permet de faire bénéficier aux adhérents de webinaires d'informations, voire d'organiser des interventions spécifiques en fonction de l'actualité.



De gauche à droite en partant du haut : le Crédit Coopératif, le Crédit agricole, Harmonie Mutuelle ESS (la Mutuelle Chorum), la Banque Populaire, la Société Générale et KPMG.



🔄 Manifestations régionales

Rentrée sociale 2022

En 2022, deux journées de rentrée sociale se sont déroulées en présentiel à Strasbourg et à Reims. Elles furent l'occasion de dresser 20 ans après un bilan des aboutissements de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et d'aborder plus en détail deux thèmes : la bientraitance (Strasbourg) et la participation des personnes accompagnées (Reims).

Pour ces deux journées, 89 personnes étaient inscrites et 121 présentes incluant les partenaires et les intervenants.

20 ans après la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Quelles transformations ont été réalisées par les structures sociales et médico-sociales, notamment en termes de participation des personnes accompagnées placées au coeur du dispositif ?
- Quelles sont les avancées, les dispositifs donnant une nouvelle place aux personnes accompagnées, telles que les instances de représentation et de concertation nationale, les Conseils de la Vie Sociale, les déclinaisons des politiques régionales visant l'autodétermination des personnes accompagnées ?

Les intervenants

F. MAGER - Présidente de l'Uriopss Grand Est

M. CHOMETON - Conseiller technique Gestion et Tarification

M. JULLIEN - Conseillère technique Lutte contre les Exclusions

C. HUMBERT - Directrice de l'Uriopss Grand Est

O. ROUX - Personne accompagnée et bénévole engagé dans une structure médico-sociale

A. BIOSSE-DUPLAN - Direction de la Communication Information et de l'Engagement des usagers

S. ROCHE - Inspecteur, Chef de service Insertion Emploi Economie et Solidarités

M. RIEFFEL - Formatrice des filières des éducateurs spécialisés

A. GERBAUD - Directrice de l'Autonomie

M. TRABANT - Directrice adjointe de l'Autonomie

A Reims, la Directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS Grand Est, Mme Agnès GERBAUD est intervenue sur la question de l'autodétermination, un représentant de la DDETSP des Ardennes, M. Stéphane ROCHE, sur la question de la participation des personnes, et un représentant de la HAS, M. BIOSSE DUPLAN.



A Strasbourg, M. Arnaud VINSONNEAU a dressé une analyse des aboutissements de la loi du 2 janvier 2002, 20 ans après son application dans les ESMS. La Bienveillance a été abordée sous un angle nouveau par M. KARCHER, professeur de gériatrie et membre de l'EREGE et par la Qualité de Vie Globale par le CREDIR. Une table ronde permettant aux adhérents de témoigner d'actions liées à la Bienveillance a clôturé la séance.



20 ans après la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Quelles transformations ont été réalisées, sont en cours, et vers quelles perspectives nous dirigeons-nous en termes de droit des usagers, d'évaluation et de transformation de l'offre ?
- Comment la dimension de la Bienveillance est-elle prise en compte dans les ESMS ? Que pouvons-nous améliorer dans un contexte de crise sanitaire et de difficultés liées à l'attractivité des métiers ?

Les intervenants

- F. MAGER** - Présidente de l'Uriopss Grand Est
M. CHOMETON - Conseiller technique Gestion et Tarification
G. MAURI - Conseillère technique Lutte contre les Exclusions et Protection de l'Enfance
C. HUMBERT - Directrice de l'Uriopss Grand Est
A. VINSONNEAU - Juriste en droit de l'action sociale et médico-sociale
P. KARCHER - Gériatre
J.D. BUDIN - Président du CREDIR
V. GRESSER - Directrice de l'ESEIS
P. SILVA - Chef de projet MAS C. ZELL, Fondation Sonnenhof
F. CAVALIERE - Directeur Foyer d'action éducative Le Relais
C. WILHELM - Co-présidente Association Stop aux Violences Sexuelles Alsace

Les directives anticipées, parlons-en ! Agence Régionale de Santé Grand Est- CRSA

Dès 2020, l'URIOPSS Grand Est a accepté d'organiser sous l'égide de la CRSA Grand Est, une tournée de conférences sur tout le territoire régional afin de sensibiliser le grand public mais également le personnel du social, de la santé et du médico-social à la problématique des directives anticipées. Mises en place par la loi Léonetti de 2005, elles sont le meilleur moyen à l'heure actuelle, à la disposition de tous, pour faire valoir ses dernières volontés. Elles permettent, en cas de maladie grave ou d'accident, de renseigner ses souhaits sur les soins en fin de vie notamment concernant l'arrêt des traitements, le transfert en réanimation, les interventions chirurgicales ou encore le soulagement des souffrances, etc. Mais elles sont souvent méconnues et peu utilisées par les professionnels et le grand public. C'est pourquoi la CRSA voulait contribuer à la diffusion et l'appropriation de ces dispositions auprès de tous au travers de conférences débats et de films vidéo.

En 2022, la troisième et dernière conférence a été organisée à Sciences-Po Reims avec les interventions de Alain LEON, Professeur de médecine et directeur du site d'appui de l'EREGE Champagne Ardenne, Bruno PY, Professeur de droit, Mme GEBEL animatrice de la soirée en tant que Chargée de mission de l'EREGE et M. ATTENONT, Président de la CRSA. Les trois conférences ont donné lieu à un film de 20 minutes réalisé en fin d'année 2022 afin d'en permettre la diffusion gratuite au grand public mais également aux professionnels à partir des sites internet de l'ARS Grand Est.

Forum des métiers porteurs de sens

L'URIOPSS Grand Est a contribué à l'organisation du Forum des Métiers porteurs de sens 2022 en participant aux Comité de pilotage ainsi qu'en recherchant des offres d'emploi auprès des adhérents et en animant un stand afin de répondre aux questions des participants.

En tout sur l'après-midi, près de trois cent personnes sont venues se renseigner ou découvrir les métiers du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, rencontrer des recruteurs, trouver une offre d'emploi.

Ce forum a également été l'occasion de nouer des liens avec les services d'information de l'Université de Strasbourg qui proposent des permanences afin de faire découvrir des métiers et des filières aux étudiants. Pour les adhérents présents, ce forum a permis de rencontrer des candidats à la recherche d'offres ou à la recherche d'une réorientation et de diversifier les profils.

Au programme :

- **Job et stage dating inversés** avec des structures de l'ESS qui recrutent, animé par Activ'Action qui a regroupé une quinzaine de structures employeuses et une quarantaine de candidats relayés tout au long de l'après-midi
- **Micro-conférences** autour de l'engagement, du travail et de la création d'entreprise, avec des témoignages d'acteurs de l'ESS
 - *Être bien au travail et le rester*, animé par Relayance, un cabinet de conseil spécialisé dans l'accompagnement de tous les types de changements dans les structures publiques et privées.
 - *Les métiers de l'animation*, animé par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace, une association régionale qui fédère les structures d'éducation populaire d'Alsace.
 - *La filière numérique solidaire*, animé par d'Emmaüs Connect, une association qui agit pour l'accès des outils numériques aux personnes en situation de précarité à travers des prix solidaires.
 - *Les nouveaux métiers du lien social*, animé par l'Union Des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, un regroupement d'employeur et de syndicat de l'ESS.
- **Espace ressources** : Où se former à l'ESS ? Comment créer son entreprise ? Comment se (ré)orienter ? C'est quoi une structure de l'ESS ? Cet espace a regroupé différents acteurs de formation à l'ESS : le lycée Sainte Clotilde, l'Université de Haute Alsace, l'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale, Confluence formation et différents OPCO, mais aussi différents acteurs de l'accompagnement comme la Mission Locale, CAP Emploi...
- **Un coin convivial** pour prendre le temps de discuter, rencontrer des acteurs de l'ESS et s'inspirer pour ses projets professionnels. Un public très large s'est déplacé, jeunes, adultes en reconversion, demandeurs d'emploi.



Interpellations relatives à « l'Attractivité des métiers » Acte II en 2022



L'URIOPSS Grand Est a poursuivi la mobilisation et les interpellations sur la question des « Oubliés du Ségur de la Santé ». A la suite des manifestations rassemblant 3 000 personnes à Metz, Châlons en Champagne et Strasbourg le 30 novembre 2021, les interpellations ont repris en début d'année 2022 dans la perspective de la Conférence des Métiers du 18 février 2022 annoncée par le 1^{er} ministre Jean Castex.

Avant le 18 février, les personnels socio-éducatifs étaient toujours exclus des revalorisations salariales alors que toutes les fédérations les demandaient pour tous les professionnels.

1^{ER} TRIMESTRE 2022 :

Une campagne destinée à obtenir des revalorisations salariales pour tous les professionnels, en amont de la Conférence du 18 février avec le 1^{er} Ministre Jean CASTEX

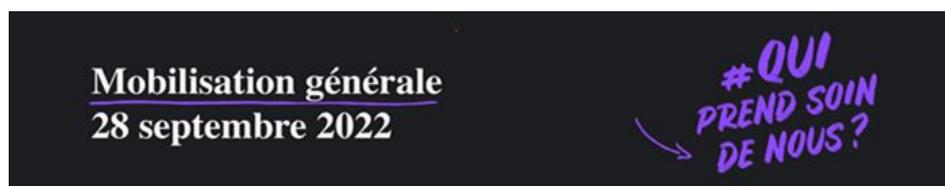


Cette communication a été adressée par l'URIOPSS à tous ses adhérents et aux députés et sénateurs du Grand Est, aux présidents des départements et région et à l'ARS Grand Est par mail.

A l'issue de la conférence des métiers du 18 février 2022, l'UNIOPSS a salué les annonces faites concernant la revalorisation des travailleurs sociaux (pour un montant net de 183€ / mois) financée à 2/3 par l'Etat et pour 1/3 par les départements. En outre une revalorisation fut également annoncée pour les personnels soignants non concernés par les mesures du Ségur (médecin coordonnateur des EHPAD, les professionnels des Centres de soins infirmiers, ...). Cependant, les métiers administratifs et logistiques restent toujours privés de ces revalorisations, incitant les fédérations à poursuivre leur mobilisation à la rentrée de septembre 2022.

RENTREE 2022 : POURSUITE DES INTERPELLATIONS LE 28 SEPTEMBRE 2022

Une campagne de communication nationale et locale s'est déployée le 28 septembre grâce à un plan partagé par l'ensemble des syndicats, fédérations et unions du secteur, destiné à être plus visibles par le grand public et les décideurs publics. Cette campagne nationale était très attendue et a permis un relai largement partagé par tous les ESMS quel que soit leur taille, leur localisation et leur moyen de communication puisque qu'un kit leur a été transmis gratuitement.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
28 septembre 2022

**Métiers du secteur social et médico-social :
(encore) des chiffres et (toujours) des lettres (d'alerte)**

A la suite du Ségur de la santé, les revalorisations salariales successives annoncées par le Gouvernement continuent de créer des inégalités incompréhensibles et insupportables pour les professionnels du secteur privé non lucratif. **Dans le Grand Est, 30 % des salariés des associations sont oubliés** et la revalorisation de la valeur du point d'indice annoncée par le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ne permet pas de recouvrer la perte de pouvoir d'achat des dernières années.

Un déficit de personnel qui s'aggrave

Malgré l'avancée que représente les mesures de revalorisation issues du Ségur de la santé, les établissements et services sociaux, médico-sociaux et de santé de la région Grand Est font face depuis de nombreux mois à une insuffisance de professionnels. **Cette mise en tension** menace la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables. Les responsables associatifs, élus et salariés, les usagers et leurs familles **alertent depuis plusieurs mois** sur les dangers du manque de reconnaissance et des inégalités salariales entre professionnels qui, de surcroît, dégradent l'attractivité de nos métiers et de nos structures, et exacerbent les difficultés de recrutement au risque d'aggraver encore la pénurie de personnel.

Le compte n'est pas bon !

Une action de communication nationale, relayée au niveau régional a été lancée le 28 septembre 2022. L'URIOPSS GE a invité tous ses adhérents à afficher dans les structures les banderoles « Qui prend soin de nous ? » et de relayer cette campagne dans les réseaux sociaux en même temps que les fédérations au niveau national.

LES COURRIERS D'INTERPELLATION AUPRES DES DEPARTEMENTS DU GRAND EST

Dans la perspective d'une réunion de l'Assemblée des Départements de France le 12 octobre, un courrier co-signé par le président de l'UNIOPSS, Daniel GOLDBERG et la présidente de l'URIOPSS Grand Est, Françoise MAGER a été adressé aux Présidents des 9 Conseils départementaux et CeA du Grand Est relatives aux modalités d'application des revalorisations du Ségur de la Santé et à leurs perspectives quant à une augmentation de 3% du point d'indice, à l'identique du secteur public. En fin d'année 2022, les adhérents étaient également fort préoccupés par la hausse des coûts liés à l'inflation, notamment sur le plan de l'énergie, de l'alimentation et des transports.

CONCLUSION

Ces interpellations massives relayées par toutes les fédérations du secteur, tant au niveau national que régional ont pu desserrer l'étau des revalorisations du Ségur de la Santé post COVID réservées aux personnels soignants hospitaliers. L'extension des revalorisations aux travailleurs sociaux a permis de calmer les hémorragies de départ de personnel. Cependant, elles n'ont pas mis fin à l'insuffisance d'attractivité vers les formations du secteur et vers les Etablissements et Services. La question de l'attractivité des métiers reste cruciale pour le bon fonctionnement des ESMS et ceci pour plusieurs années tant les besoins de recrutement vont s'accroître. Un cap reste à franchir pour l'année 2023 : l'élaboration d'une Convention Collective Unique pour le secteur soutenue par l'Etat grâce à une enveloppe financière conséquente. Les syndicats d'employeurs et de salariés sont à la manœuvre pour ce chantier en question depuis de longue date alors que les Associations employeuses restent sous tension, en difficultés de recrutement et de reconnaissance des professionnels sur le plan financier.



RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2022



La comptabilité de l'exercice 2022 a été tenue par le trésorier de l'URIOPSS en lien avec la secrétaire ; les travaux de clôture ont été réalisés en collaboration avec la directrice. La révision des comptes a été effectuée le 17 mai 2023 par les personnes désignées à ce titre par l'Assemblée Générale du 31 mai 2022.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2022 présente un total de produits de 336 856,14 € pour un total de charges de 346 434,43 € présentant ainsi un déficit de 9 578,29 € contre un excédent de 18 074,21 € en 2021.

Ce résultat s'explique principalement par :

- une augmentation des charges, notamment liées aux formations, sans que les produits s'y rapportant aient progressé autant
- la consolidation sur l'année 2022 d'une équipe de professionnels à 5 ETP, condition nécessaire à la poursuite du développement de l'Uriopss et le maintien des actions menées.

En parallèle, les ressources « socles » que constituent principalement les cotisations des membres n'ont que peu progressé.

Les produits

Les produits de l'exercice 2022 sont en diminution de - 4,6 % par rapport à 2021 ; - 3,5 % hors produits exceptionnels, notamment reprise de fonds dédiés.

Après une nette augmentation en 2021, (+ 20,5%), le niveau global des cotisations et abonnements à l'Union Sociale est en stagnation (+1,3%) : évolution encore positive des adhésions d'institutions de Champagne-Ardenne et Alsace et baisse de celles de Lorraine.

Les recettes des actions de formation, tous types confondus, sont en diminution de - 21,0% par rapport à 2021, essentiellement du fait d'une participation en retrait (sessions incomplètes).

Le club des partenaires compte maintenant 6 institutions dont 5 ont contribué au titre du Grand Est et 1 au titre de l'Alsace uniquement.

Les contributions ou participations apportées en soutien à des actions menées au niveau du réseau Uniopss sont encore en diminution par rapport à 2021 ; elles concernent notamment le service civique (7 807,51 €) et le Groupe Réseau Insertion (2 895,45 €). S'y ajoutent les prestations de service effectuées par le personnel de l'Uriopss Grand-Est au profit d'autres Uriopss (8 005 €).

Les subventions proviennent principalement de la DDETSPP 08 pour un projet d'accompagnement sur les Projets d'Établissements dans le département des Ardennes (15 000 €). Les autres subventions concernent les aides ASP au titre de l'emploi d'un apprenti sur une partie de l'année (4 024 €). S'y ajoutent des dons pour 3 000 €.

Les autres produits sont constitués des produits financiers de l'année (comptes livrets), mais surtout des reprises de fonds dédiés sur des subventions versées en 2019 et 2020 qui n'ont pas été utilisées en 2021 (cf. § passif au bilan).

Produits	2022	soit	2021	2020	2019
cotisations & abonnements US	192 288,46	57,1%	189 905,53	157 587,06	157 202,70
journées & actions formation	25 911,00	7,7%	32 782,50	16 156,88	55 028,07
documents & presta. service	8 492,13	2,5%	9 168,52	3 073,48	587,00
subventions, partenariat & dons	49 477,69	14,7%	55 085,43	95 970,99	94 312,47
autres produits	60 686,86	18,0%	66 238,98	44 984,60	905,84
	336 856,14		353 180,96	317 773,01	308 036,08

Les charges

Les charges de l'exercice 2022 sont en augmentation de 3,4% par rapport à 2021 ; 11,1% en neutralisant les provisions sur fonds dédiés et charges exceptionnelles.

Les charges de fonctionnement et d'activité sont en augmentation par rapport à 2021 (17,4%) du fait à la fois de la reprise d'activité elle-même, mais aussi des effets de l'inflation. Cela se répercute notamment sur les locations (Journées de rentrée) et sur les frais de déplacements. De façon spécifique, les charges de structure proprement dites (administration & gestion) restent stables ; elles comprennent les dotations aux amortissements.

La sous-traitance intègre les dépenses réalisées pour des projets ayant bénéficié de financements spécifiques (CRSA, DDESTSPP 08, ARS) : sessions Directives Anticipées (captation et montage vidéo), accompagnement de l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes pour un projet social de pension de famille d'un adhérent de l'URIOPSS Grand Est, rétribution de stagiaires de l'Université de Strasbourg pour l'étude sur la cité des Ecrivains.

Les charges de personnel sont en augmentation de 13,0% par rapport à 2021 en lien avec l'évolution de l'effectif de l'équipe de l'Uriopss à 5 ETP une grande partie de l'année pleine. Ce niveau de charges apparaît justifié et réaliste tout autant au regard des besoins que des moyens de l'URIOPSS.

La cotisation à l'UNIOPSS, calculée selon les modalités déterminées au niveau national, correspond à 7% des produits de l'année N-2, hors produits exceptionnels. S'y ajoutent les abonnements à l'Union Sociale (refacturés en grande partie aux adhérents) ainsi que les coûts du document de rentrée sociale et celui de la plateforme numérique partagée par l'ensemble du réseau des URIOPSS.

Les charges exceptionnelles sont entièrement constituées d'engagements à réaliser sur des subventions reçues dont les actions n'ont pu être menées en 2022 (cf. § passif au bilan).

Charges	2022	soit	2021	2020	2019
fonctionnement & activités	38 461,78	11,1%	32 767,98	39 736,13	68 648,53
Uniopss	24 800,60	7,2%	27 743,59	25 917,96	22 563,53
personnel	217 120,70	62,7%	192 198,03	159 218,11	184 990,28
sous-traitance & honoraires	20 144,05	5,8%	17 866,29	25 355,78	5 000,00
charges exceptionnelles	45 907,30	13,3%	64 530,86	62 872,32	52 377,50
	346 434,43		335 106,75	313 100,30	333 579,84

BILAN

Le bilan de l'URIOPSS Grand-Est s'établit au 31 décembre 2022 à 220 147,00 €

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 31 mai 2022, le résultat excédentaire de l'exercice 2021, soit 18 074,21 €, a été affecté en **report à nouveau**.

A l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisent la valeur nette (déduction faite des amortissements) du mobilier, du matériel informatique et des logiciels acquis pour le secrétariat ; elles comprennent également la quote-part de la plateforme numérique du réseau UNIOPSS afférente à l'URIOPSS Grand-Est.

Les immobilisations financières sont constituées de 100 parts sociales souscrites auprès du Crédit Coopératif.

Les créances sont constituées des participations à des journées de formation et des règlements de conventions (prestations de formations notamment) encore à recevoir au 31 décembre. S'y ajoutent les participations de l'Uniopss encore à recevoir sur des actions 2022 (service civique, convention GRI...).

Les disponibilités comptabilisent la trésorerie détenue en comptes bancaires, livrets de dépôt et caisse ; la trésorerie disponible au 31 décembre 2022 se monte à 189 397,90 €. Elles couvrent la totalité des fonds propres et des provisions inscrites au passif.

ACTIF			PASSIF		
	2022	2021		2022	2021
Immo. matériels & logiciels	8 620,73	3 958,57	fonds associatifs	4 846,58	4 846,58
Immobilisations financières	1 525,00	1 525,00	réserves	41 825,24	41 825,24
créances adhérents/clients	282,00	3 890,00	report à nouveau	100 590,65	82 516,44
autres créances	19 984,97	8 619,03	résultat de l'exercice	-9 578,29	18 074,21
disponibilités	189 397,90	218 408,94	provisions	45 907,30	59 107,00
charges constatées d'avance	336,40	598,62	dettes fournisseurs	8 874,78	9 807,44
			dettes fiscales et sociales	27 680,74	20 823,25
	220 147,00	237 000,16		220 147,00	237 000,16

Au passif

Les fonds propres de l'URIOPSS, constitués des fonds associatifs, des réserves et des reports à nouveau, sont positifs depuis fin 2016. Le résultat 2022 les établit à 137 684,18 € au 31 décembre 2022 contre 147 262,47 € au 31 décembre 2021.

Les provisions comprennent exclusivement des fonds dédiés constitués par les engagements à réaliser sur des subventions versées en 2020, 2021 et 2021, et non encore utilisées au 31 décembre 2022, à savoir :

- DDETSPP 08 - 2020 (8 000 €) : accompagnement CPOM des CHRS des Ardennes
- ARS - 2020 (6 000 €) : analyse des besoins sociaux cité des Ecrivains Schiltigheim
- DDETSPP 55 - 2021 (21 000 €) : accompagnement CPOM des CHRS de la Meuse
- DDETSPP 08 - 2022 (10 907,30 €) : accompagnement Projets d'Etablissements en Ardennes

Les dettes fournisseurs comptabilisent les factures non parvenues ou en cours de règlement au moment de la clôture de l'exercice 2022 (8 874,78 €). Les dettes sociales et fiscales comprennent les cotisations sociales courantes à régler au titre du 4^{ème} trimestre 2022 (27 680,74 €).

COMPTE DE RESULTAT 2022

CHARGES				PRODUITS			
	Réalisé 2022	BP 2022	réalisé 2021		Réalisé 2022	BP 2022	réalisé 2021
achats				ventes et prestations			
fournitures énergie	120.68	1 000.00	52.84	actions partenaires	10 702.96	15 000.00	14 200.45
fournitures administratives	816.59	500.00	264.10	prestation de service	8 005.00	10 000.00	8 433.38
petit équipement	202.15	500.00		journée de rentrée	9 430.00	3 000.00	4 540.00
				journées de formation	14 354.00	10 000.00	19 767.50
services extérieurs				repas formations	432.00	500.00	
sous-traitance générale	5 524.44			matinales d'information	275.00	1 000.00	875.00
locations immobilières	7 312.00	8 500.00	8 207.67	conférences	220.00		
location mobilières	533.28	1 500.00	857.35	séminaires		3 000.00	7 600.00
primes d'assurances	698.23	800.00	698.27	revente documents	487.13	700.00	735.14
cotisations	1 480.00	1 500.00	1 515.00	abonnements US & TU	2 472.00	2 000.00	2 365.00
Uniopss - cotisation	19 185.00	19 190.00	21 563.00	autres actions de formation	1 200.00		
Uniopss - doc. technique	1 499.92	2 000.00	695.49				
Uniopss - plateforme électronique	2 197.88	3 200.00	3 309.31	subventions			
Uniopss - Union Sociale	1 917.80	2 000.00	2 175.79	subventions DDETS 55			21 000.00
colloques, séminaires	6 541.91			subventions DDETS 08	15 000.00		
plateforme juridique	81.00			subventions ASP	3 994.73		
honoraires	14 538.61	18 500.00	17 866.29	autres subventions	30.00	30.00	3 134.98
documentation	386.66	500.00	329.00				
cadeaux	357.44	100.00	358.40	cotisations & collectes			
annonces & insertions		-	1 440.00	cotisations Alsace	126 757.39	120 000.00	124 455.68
plaquettes & doc. infos	2 170.24	1 000.00	330.00	cotisations Lorraine	32 111.95	35 000.00	34 815.98
publications & documents	1 829.80	2 000.00	1 829.80	cotisations Champ. Ardennes	30 947.12	35 000.00	28 268.87
voyages & déplacements	6 168.00	6 000.00	4 659.94	club des partenaires	16 750.00	13 750.00	13 750.00
missions	557.98	1 000.00	513.40	dons	3 000.00	3 000.00	3 000.00
réceptions	1 057.13	3 000.00	1 707.43				
frais postaux	1 065.25	1 500.00	1 363.59	produits financiers			
téléphonie	1 300.59	1 500.00	1 477.95	intérêts livrets	1 180.35	933.00	546.66
services bancaires	506.79	550.00	555.65				
prestations informatiques	1 844.77	2 500.00	2 530.26	produits exceptionnels			
				produits sur ex. antérieurs	399.51		- 225.00
charges de personnel				reprise fonds dédiés ARS	18 000.00	18 000.00	35 117.32
rémunération salariés	118 851.90	124 000.00	103 913.60	reprise fonds dédiés DDETS	37 307.00	37 307.00	27 000.00
charges sociales	89 765.05	96 180.00	81 425.38	reprise fonds dédiés CD67	3 800.00	3 800.00	3 800.00
autres charges de personnel	6 698.35	5 500.00	4 511.05				
formation	1 805.40	3 000.00	2 348.00				
charges exceptionnelles							
créances irrécouvrables			130.00				
charges sur ex. antérieurs			5 293.86				
dotations et provisions							
amortissement matériel	3 512.29	4 500.00	4 077.33				
engagement fonds dédié	45 907.30		59 107.00				
TOTAL CHARGES	346 434.43 €	312 020.00 €	335 106.75 €	TOTAL PRODUITS	336 856.14	312 020.00 €	353 180.96 €
Résultat	- 9 578.29 €	- €	18 074.21 €				

BILAN au 31 décembre 2022

ACTIF			PASSIF		
	2022	2021		2022	2021
Immobilisations corporelles			Fonds associatifs		
<i>matériel de bureau & informatique</i>	7 876.61	2 873.63	<i>dotation initiale</i>	4 846.58	4 846.58
Immobilisations incorporelles			Réserves		
<i>logiciels</i>	744.12	1 084.94	<i>réserve de trésorerie</i>	41 825.24	41 825.24
Immobilisations financières			Report à nouveau		
<i>parts sociales CC</i>	1 525.00	1 525.00	<i>report à nouveau créditeur</i>	100 590.65	82 516.44
			<i>report à nouveau débiteur</i>		
Immobilisations	10 145.73	5 483.57	Résultat de l'exercice	-9 578.29	18 074.21
Créances			Fonds propres	137 684.18	147 262.47
<i>clients formations</i>	282.00	3 890.00	Fonds dédiés		
<i>conventions</i>	11 918.03	2 545.54	<i>engagement à réaliser / sub v.</i>	45 907.30	59 107.00
<i>Uniopss</i>	8 066.94	6 073.49			
Créances	20 266.97	12 509.03	Provisions	45 907.30	59 107.00
Disponibilités			Dettes fournisseurs		
<i>CC - compte courant</i>	25 527.59	59 501.73	<i>adhérents formations</i>		
<i>CC - livret A</i>	78 115.05	77 055.54	<i>Uniopss</i>	2 036.65	1 245.90
<i>BP - compte courant</i>	5 005.78	1 208.86	<i>factures non parvenues</i>	6 838.13	8 561.54
<i>BP - livret solidaire</i>	80 715.98	80 609.31	Dettes fiscales et sociales		
<i>Caisse</i>	33.50	33.50	<i>Urssaf & autres organismes</i>	23 926.58	17 694.81
Disponibilité	189 397.90	218 408.94	<i>autres charges de personnel</i>	3 754.16	3 128.44
Charges constatées d'avance	336.40	598.62	Dettes	36 555.52	30 630.69
Charges constatées d'avance	336.40	598.62			
TOTAL ACTIF	220 147.00 €	237 000.16 €	TOTAL PASSIF	220 147.00 €	237 000.16 €

BUDGET PREVISIONNEL 2023

BUDGET PREVISIONNEL 2023							
CHARGES				PRODUITS			
	BP 2023	réalisé 2022	BP 2022		BP 2023	réalisé 2022	BP 2022
achats				ventes et prestations			
fournitures non stockées	1 000,00	120,68	1 000,00	actions partenaires	12 000,00	10 702,96	15 000,00
petit équipement	500,00	816,59	500,00	prestation de service	8 500,00	8 005,00	10 000,00
fournitures administratives	500,00	202,15	500,00	journée de rentrée	9 000,00	9 430,00	3 000,00
services extérieurs				journées de formation	15 000,00	14 354,00	10 000,00
sous-traitance administrative	6 000,00	5 524,44		repas formations	800,00	432,00	500,00
locations immobilières	7 500,00	7 312,00	8 500,00	matinales d'information	300,00	275,00	1 000,00
locations mobilières	1 000,00	533,28	1 500,00	conférences		220,00	
primes d'assurances	750,00	698,23	800,00	séminaires			3 000,00
cotisations	1 500,00	1 480,00	1 500,00	revente documents	500,00	487,13	700,00
Uniopss - cotisation	20 000,00	19 185,00	19 190,00	abonnements Union Sociale	2 000,00	2 472,00	2 000,00
Uniopss - doc. technique	1 500,00	1 499,92	2 000,00	autres actions de formation	1 200,00	1 200,00	
Uniopss - plateforme élec.	2 500,00	2 197,88	3 200,00	subventions			
Uniopss - Union Sociale	2 000,00	1 917,80	2 000,00	subvention DDCSPP 51		15 000,00	
frais colloques & séminaires	6 000,00	6 541,91		subventions ASP		3 994,73	
plateforme juridique	1 000,00	81,00		subventions Région GE	9 600,00		
honoraires	17 500,00	14 538,61	18 500,00	subvention DDCSPP 52	28 940,00		
documentation	500,00	386,66	500,00	autres subventions	30,00	30,00	30,00
cadeaux	350,00	357,44	100,00	cotisations & collectes			
catalogues & imprimés	2 000,00	2 170,24	1 000,00	cotisations Alsace	127 000,00	126 757,39	120 000,00
publications	2 000,00	1 829,80	2 000,00	cotisations Lorraine	33 000,00	32 111,95	35 000,00
voyages & déplacements	6 500,00	6 168,00	6 000,00	cotisations Champ. Ardennes	30 000,00	30 947,12	35 000,00
missions	500,00	557,98	1 000,00	club des partenaires	19 750,00	16 750,00	13 750,00
réceptions	1 500,00	1 057,13	3 000,00	dons	3 000,00	3 000,00	3 000,00
frais postaux	1 400,00	1 065,25	1 500,00	produits financiers			
téléphonie	1 800,00	1 300,59	1 500,00	intérêts livrets	1 200,00	1 180,35	933,00
services bancaires	550,00	506,79	550,00	produits exceptionnels			
prestations informatiques	1 800,00	1 844,77	2 500,00	produits sur ex. antérieurs		399,51	
charges de personnel				reprise fonds dédiés ARS	2 200,00	18 000,00	18 000,00
rémunération salariés	132 400,00	118 851,90	124 000,00	reprise fonds dédiés DDETS 08	8 000,00	37 307,00	37 307,00
charges sociales	110 800,00	89 765,05	96 180,00	reprise fonds dédiés CD67	3 800,00	3 800,00	3 800,00
autres charges de personnel	10 200,00	6 698,35	5 500,00	reprise fonds dédiés DDETS 55	21 000,00		
formation	2 500,00	1 805,40	3 000,00	reprise fonds dédiés DDETS 08	10 907,30		
charges exceptionnelles							
créances irrécouvrables							
charges sur ex. antérieurs							
dotations et provisions							
amortissement matériel	3 677,30	3 512,29	4 500,00				
fonds dédiés		45 907,30					
TOTAL CHARGES	347 727,30 €	346 434,43 €	312 020,00 €	TOTAL PRODUITS	347 727,30 €	336 856,14 €	312 020,00 €
Résultat	- €	9 578,29 €	- €				



- Annexe 1 - Les membres du Conseil d'administration et du bureau**
- Annexe 2 - Les représentants dans les instances**
- Annexe 3 - Liste des adhérents 2022**

🔄 **Annexe 1**

Les membres du Conseil d'Administration URIOPSS Grand Est 2022

1. Collège Activité

Collège santé :

- Pierre TASSETI (Réseau APA)
- Stéphane BUZON (Association Emmaüs-Diaconnesses)

Collège exclusion :

- Céline LACOTE (URAJH Grand-Est)
- Marc KUSTERER (Fédération de Charité – Caritas)

Collège handicap

- Christian UHLMANN (Institut Bruckhof)
- Jacques CELERIER (Institut des Sourds de la Malgrange)
- Pierre DUBUS (Association des Infirmes Moteurs Cérébraux Nord Est)

Collège personnes âgées

- Makhlof IDRI (Union territoriale mutualiste Lorraine)
- Jean CARAMAZANA (ABRAPA)

Collège enfance-famille

- Philippe WEHRUNG (ARSEA)

2. Collège Territoire

Collège Ardennes : *1 poste vacant*

Collège Aube : *1 poste vacant*

Collège Marne : Josiane WENGER (Nouvel Horizon – Armée du Salut)

Collège Haute Marne : Philippe BOISSOIS (Association Bois l'Abbesse)

Collège Meurthe et Moselle : Bernard JAMBOIS (Association ADAPA 54)

Collège Meuse : *1 poste vacant*

Collège Moselle : Nicole CHARPENTIER (Association Moissons nouvelles)

Collège Bas-Rhin :

- Françoise MAGER (Adèle de Glaubitz)
- Jean-David MEUGE (APEDI Alsace)

Collège Haut-Rhin :

- Richard GOETZ (Association ACCESS)
- Michaël LORICH (Association Diaconat Béthesda)

Collège Vosges : Sébastien MARTINET (Fédération Médico-Sociale des Vosges)

3. Autres Collèges

Collège représentants nationaux : Damaris HEGE (FEP Grand Est)

Collège personnes qualifiées : Jean-Louis BONNET (Fondation Vincent de Paul)

Les membres du Bureau 2022

Mme Françoise MAGER, Présidente

M. Stéphane BUZON, Vice-Président Alsace

M. Jacques CELERIER, Vice-Président Lorraine

Mme Josiane WENGER, Vice-Présidente Champagne Ardenne

M. Christian UHLMAN, Secrétaire

M. Jean-David MEUGE, Trésorier

M. Richard GOETZ, Trésorier adjoint

M. Alain BLIN-NOUVEAU, assesseur

M. Makhlouf IDRI, assesseur

INSTANCES REGIONALES DE CONCERTATION ET DE CONSULTATION

INSTANCES	MANDAT	REPRESENTANT	SUPPLEANT
CRSA Grand Est « Prise en charge et accompagnement médico-social » « Acteurs de la prévention »	26 Février 2020- 25 Février 2025	Jacques CELERIER <i>Directeur général de l'Institut des sourds de la Malgrange</i> 03.83.55.04.20 jcelerier@ijsmalgrange.asso.fr Christophe MINET <i>Président AIMCNE</i> christianminet@me.com	Anne-Caroline BINDOU <i>Directrice générale de la Fondation Sonnenhof</i> 03.88.80.23.00 c.bindou@fondation-sonnenhof.org
PULSY (E Santé)	2021 -	Christian UHLMANN <i>Directeur de l'Institut du Bruckhof</i> 03.88.44.24.99 direction@bruckhof.org	
CESER Grand Est	2018 - 2023	Françoise MAGER <i>Présidente URIOPSS Grand Est</i> 06.26.79.31.36 francemager@gmail.com	
Comité Entente régional Handicap Grand Est	2019 -	Catherine HUMBERT <i>Directrice de l'URIOPSS Grand Est</i> 03.88.75.06.34 c.humbert@uriopss-grandest.fr	
CRRH Grand Est	2021-	Catherine HUMBERT <i>Directrice de l'URIOPSS Grand Est</i> 03.88.75.06.34 c.humbert@uriopss-grandest.fr	
Union des Mouvements Associatifs Grand Est	2021-	Françoise MAGER <i>Présidente URIOPSS Grand Est</i> 06.26.79.31.36 francemager@gmail.com	
ORS Grand Est	2018 -	Françoise MAGER <i>Présidente URIOPSS Grand Est</i> 06.26.79.31.36 francemager@gmail.com	
PJJ Grand Est	2019	P. WEHRUNG <i>Directeur SIE 67 –ARSEA</i> 06.45.47.52. 26 Philippe.wehrung@arsea.fr	
UDES Grand Est		Françoise MAGER <i>Présidente URIOPSS Grand Est</i> 06.26.79.31.36 francemager@gmail.com	
CRESS Grand Est	2020 – 2023	Christian UHLMANN <i>Directeur Institut le Bruckhof</i> 03.88.44.24.99 direction@bruckhof.org	Jean-Valentin FARRY

INSTANCES DEPARTEMENTALES DE CONCERTATION ET DE CONSULTATION

INSTANCES	MANDAT	REPRESENTANT	SUPPLEANT
CDCA			
CDCA CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) – PA	2021-	Sylvie KELLER <i>Directrice Maison de Retraite du Sacré Cœur</i> 03.88.07.71.28 mdrsacrecoeur@wanadoo.fr	
CDCA CEA - PH	2021-	Catherine HUMBERT <i>Directrice de l'URIOPSS Grand Est</i> 03.88.75.06.34 c.humbert@uriopss-grandest.fr	
CDCA 55			Benoît VORMS <i>Directeur ALYS</i> 03.87.34.43.43 benoit.vorms@alys.fr
CDCA 54	2020 -	Maxime CHOMETON <i>Conseiller technique et tarification URIOPSS Grand Est</i> 03.88.75.06.34 m.chometon@uriopss-grandest.fr	Makhlouf IDRI <i>Directeur SSIAD/ESAD – Responsable Développement – UTML Lorraine</i> 06.09.13.13.85 m.idri@utml.fr
PDALPH - Commission appel à projet			
Commission des impôts directs et taxes sur CA / Direction des Finances publiques de Meurthe et Moselle	2020 -	Catherine HUMBERT <i>Directrice de l'URIOPSS Grand Est</i> 03.88.75.06.34 c.humbert@uriopss-grandest.fr	
Commission DALO des Ardennes	2021-		Catherine HUMBERT <i>Directrice de l'URIOPSS Grand Est</i> 03.88.75.06.34 c.humbert@uriopss-grandest.fr
Pôle ESS de l'Eurométropole de Strasbourg	2021 -	Françoise MAGER <i>Présidente URIOPSS Grand Est</i> 06.26.79.31.36 francemager@gmail.com	

RESEAUX ET ORGANISMES DEPARTEMENTAUX

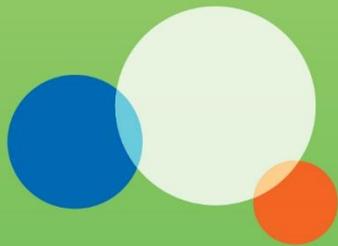
INSTANCES	MANDAT	REPRESENTANT	SUPPLEANT
ARS			
Conseil Territorial de Santé n°1	21 Mai 2019 – 20 Mai 2024	Jacqueline IBRAHIM <i>Croix Rouge</i> jacqueline.ibrahim@croix-rouge.fr	Marceline LECLER <i>Association Jean 23</i> direction@asso-jean23.fr
Conseil Territorial de Santé n°2	21 Mai 2019 – 20 Mai 2024	Annie MOLON <i>Présidente de Espoir 54</i> anniemolon@sfr.fr	
Conseil Territorial de Santé n°3	21 Mai 2019 – 20 Mai 2024		
Conseil Territorial de Santé n°4	26 Février 2020 – 25 Février 2025	Stéphane BUZON <i>Directeur général Association Emmaüs-Diaconesses</i> 03.90.20.44.88 sbuzon@diaconesses.fr	Marc KUSTERER <i>Secrétaire générale de la Fédération de Charité</i> 03.88.22.76.59 marc.kusterer@fedo-dosc.com
Conseil Territorial de Santé n°5	26 Février 2020 – 25 Février 2025		Christine REISSER <i>Adèle de Glaubitz</i> 03.89.39.19.00 / 03.89.39.19.26 reisser.stvincent@glaubitz.fr
ALFOREAS – IRTS Nancy/Metz		Françoise MAGER <i>Présidente URIOPSS Grand Est</i> 06.26.79.31.36 francemager@gmail.com	
ESEIS	2019 -	Catherine HUMBERT <i>Directrice de l'URIOPSS Grand Est</i> 03.88.75.06.34 c.humbert@uriopss-grandest.fr	
Alsace Mouvement Associatif		Catherine HUMBERT <i>Directrice de l'URIOPSS Grand Est</i> 03.88.75.06.34 c.humbert@uriopss-grandest.fr	
Lorraine Mouvement Associatif			

Annexe 3- Liste des adhérents 2022 (personnes morales - cotisants directs)

- 1 Abrapa
- 2 ACCES Mulhouse
- 3 ACIS France - EHPAD La Compassion & EHPAD Beau Site
- 4 ADAPA Nancy
- 5 Adavie
- 6 AFTC Alsace
- 7 Alys
- 8 APA Stratégie
- 9 Apedi Alsace
- 10 APSIS Emergence
- 11 ARSEA
- 12 ASHPA - EHPAD de l'Arc
- 13 ASHPA - EHPAD Les Ecureuils
- 14 Association Accueillir et guider pour l'intégration (AGI)
- 15 Association Adèle de Glaubitz
- 16 Association Addictions France
- 17 Association AIDES
- 18 Association d'aide aux IMC du Nord et de l'Est (IMC NE)
- 19 Association APPUIS
- 20 Association APSIS Emergence
- 21 Association Bienvenue Foyer du Parc
- 22 Association de gestion Emmaüs Diaconesses
- 23 Association de la maison de retraite du Petit Château
- 24 Association de la maison de retraite du Sacré-Cœur
- 25 Association de la maison de retraite Saint Léon
- 26 Association de la maison d'enfants Alphonse Oberle
- 27 Association de l'Hôpital Saint Joseph de Sarralbe
- 28 Association de réadaptation et de formation professionnelle (ARFP) - Centre de Réadaptation de Mulhouse
- 29 Association Diaconat Bethesda
- 30 Association Espoir
- 31 Association Falc-Pumuckl - Jardin franco-allemand
- 32 Association Handicap Services Alister
- 33 Association Horizon Amitié
- 34 Association Jamais Seul
- 35 Association L'Amitié
- 36 Association L'Ancre
- 37 Association La Nichée - MECS
- 38 Association L'Arche de Reims
- 39 Association Le Bercaïl - MECS
- 40 Association Le Bois L'Abbesse
- 41 Association Le Chalet - MECS
- 42 Association Le Champ de la Croix

- 43 Association Le Relais - Foyer d'action éducative
- 44 Association Les Amis de Martimpré (ADM) - CSAPA Le Haut des Frêts
- 45 Association Les Sources - Foyer
- 46 Association Logement des sans abri (ALSA)
- 47 Association Marguerite Sinclair
- 48 Association Moissons nouvelles
- 49 Association Oppelia – CSAPA 08
- 50 Association PHILL
- 51 Association pour la formation, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées (AFEIH)
- 52 Association Rayon de soleil de l'enfance (AIDESOC)
- 53 Association Résonance
- 54 Association Santé mentale Alsace - ESAT Trait d'union
- 55 Association SAREPTA
- 56 Association Simone Veil – IEM Les Jonquilles
- 57 ASSAGE
- 58 Centre d'accueil et de soins toxicomanie
- 59 Centre de soins infirmier Bon Secours
- 60 Congrégation hospitalière des sœurs de Saint-Charles
- 61 ESEIS
- 62 Etablissement Oberlin
- 63 Fédération de Charité - Caritas Alsace
- 64 Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) Grand Est
- 65 Fédération des ADMR de Meurthe-et-Moselle
- 66 Fédération des centres socioculturels du Bas-Rhin
- 67 Fédération médico-sociale des Vosges
- 68 Fondation Apprentis d'Auteuil
- 69 Fondation COS - Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle Pasteur
- 70 Fondation de l'Armée du Salut – Dispositif jeunesse F&R Delcourt
- 71 Fondation de l'Armée du Salut - Résidence Laury Munch
- 72 Fondation de l'Armée du Salut - CHRS Le Nouvel Horizon
- 73 Fondation le Phare - Institut pour déficients sensoriels
- 74 Fondation Le Refuge Le Freihof - MECS
- 75 Fondation protestante du Sonnenhof
- 76 Fondation Providence de Ribeauvillé - EHPAD Saint-Antoine & EHPAD Sainte famille
- 77 Fondation Providence de Ribeauvillé - Etablissements Le Willerhof & Foyer d'enfants
- 78 Fondation Vincent de Paul
- 79 GES Coopelis
- 80 Hospitalisation à Domicile de l'Agglomération Nancéienne (HADAN)
- 81 Institut Albatros – Foyer de vie La Redoute
- 82 Institut protestant des enfants déficients auditifs Bruckhof
- 83 Institut Régional de Travail Social (IRTS) Champagne-Ardenne
- 84 Institution des sourds de La Malgrange
- 85 Institut Saint Joseph Bellemagny
- 86 Mutualité française Champagne-Ardenne
- 87 Relais 52

- 88 Résidéis
- 89 Secours populaire français
- 90 SSIAD du Val de Lorraine
- 91 UDAF des Ardennes
- 92 UDAF de la Marne
- 93 UNAFAM – Délégation Régionale Grand Est
- 94 Union territoriale mutualiste de Lorraine (UTML)
- 95 URHAJ Grand Est



URIOPSS GRAND EST
80, avenue du Neuhof
67100 STRASBOURG
Tél : 03 88 75 06 34
secretariat@uriopss-grandest.fr

www.uriopss-grandest.fr

